

Le **sept mars deux mille vingt-deux, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois-Pierres, sous la présidence de Mme Monique BERTRAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2022

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Philippe TETREL, M Jean-Pierre SIMON, M Nicolas JACHET, Mme Agnès BEAUDRU, M Vincent NAVARRE, M Guillaume EDOUARD, M Denis GRENET, M Cédric ROBERT

Absents excusés : M Mathieu GOUJON ayant donné pouvoir à M Denis GRENET  
Mme Carole JULIEN  
Mme Céline LECOMPTE

Secrétaire de séance : M Guillaume EDOUARD

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022.
2. Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM
3. Convention de services partagés entre la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et la Commune des Trois-Pierres
4. Informations Diverses
5. Questions Diverses

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

***Délibération 2022-03***

Mme Brennan informe que le Plan Communal de Sauvegarde du 18 février 2015 et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de juin 2014 ont été révisés par la commission communale.

Elle présente les nouvelles versions et remet les fiches missions modifiées aux membres du conseil municipal.

Il convient d'adopter ces nouveaux documents et de les transmettre aux services préfectoraux du Département.

M Grenet demande si la valise PPMS mise en place à l'école est régulièrement vérifiée.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents**

- **Valide** le nouveau Plan Communal de sauvegarde 2022 présenté,
- **Valide** le nouveau DICRIM 2022 présenté,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'arrêté d'adoption du Plan Communal de Sauvegarde 2022

3. **CONVENTION DE SERVICES PARTAGES ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE ET LA COMMUNE DES TROIS-PIERRES – ETUDE ET PROJET BATIMENTS SCOLAIRES**

***Délibération 2022-04***

Mme le Maire informe qu'il conviendrait d'établir une convention entre la Commune des Trois-Pierres « Maître d'Ouvrage » et les services de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour le projet de reconstruction des bâtiments scolaires dans des conditions d'efficacité, de sécurité juridique, financière, et de continuité des services rendus à la population.

La CULHSM mettrait à disposition des services communautaires pour des missions :

- *Une mission administrative qui comprend :*
  - *Une mission « marchés » avec :*
    - *La rédaction des pièces des marchés (RC, AE, CCAP, CCTP, pièces financières, OS, Avenants) ;*
    - *Le suivi administratif de l'exécution des marchés (Ordres de Services, Avenants...).*
  - *Une mission rédaction avec :*
    - *L'assistance à la rédaction des délibérations, décisions ou des arrêtés nécessaires à la réalisation du projet;*
  - *Une mission organisationnelle avec la rédaction des comptes rendus et des courriers ainsi que la mise en place des outils de gestion de projet.*
- *Une mission de suivi financier du projet qui comprend :*
  - *L'élaboration et le suivi du budget global du projet ;*
- *Une mission technique qui comprend :*
  - *L'aide à la définition du programme ;*
  - *Le lancement et le suivi des études et des travaux ainsi que la correspondance avec les concessionnaires réseaux ;*
  - *Le suivi des procédures : préparation et suivi des dossiers concernant les autorisations d'urbanisme, ainsi que le suivi des instructions.*
  - *L'avis pour le service fait.*
- *Désignation du Maître d'Œuvre – Désignation du Concepteur :*

*Les agents mis à disposition assistent la commune dans la procédure de consultation de Maîtrise d'Œuvre.*

*Ils assistent également la commune dans la préparation au choix du Maître d'Œuvre et dans la désignation du lauréat et notamment :*

  - *Prépare le dossier de programme à remettre ;*
  - *Établit le dossier de consultation des concepteurs (D.C.C) ;*
  - *Co-organise les opérations de sélection des candidatures ;*
- *Suivi des études et conduite d'opération :*
  - *Gestion du contrat de Maîtrise d'Œuvre ;*
  - *Préparation des dossiers de consultation, passation et suivi des missions du contrôleur technique, du Coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé, du coordonnateur ordonnancement, pilotage et coordination de chantier et d'une manière générale les marchés d'études nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ;*
  - *Présente et obtient l'approbation écrite du Maître d'Ouvrage sur les avant-projets définitifs ;*
  - *Présente et obtient l'approbation écrite du Maître d'Ouvrage sur le dossier « marché » ;*

- *Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs (dossier de consultation – lancement de la consultation – rapport d’analyse) ;*
- *Préparation de l’état prévisionnel des dépenses et de leur échéancier ;*
- *Actualisation du bilan prévisionnel*
- *Établissement, vérification, et gestion des marchés de travaux ;*
- *Suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif, (voir article 5) ;*
- *Information du Maître d’Ouvrage sur les anomalies constatées dans le déroulement des travaux (délais), la qualité des prestations ou le non-respect des marchés et proposition au Maître d’Ouvrage d’y remédier ;*
- *Marchés d’études : vérification des projets de décompte présentés par le concepteur ou le Maître d’Œuvre et transmission pour paiement au Maître de l’Ouvrage ;*
- *Marchés de travaux : vérification des états d’acompte qui lui sont remis par le Maître d’Œuvre, certification du service fait et transmission pour paiement au Maître de l’Ouvrage.*

*Les agents communautaires mis à disposition effectuent ces opérations dans les délais permettant à la commune de mandater les sommes dues au concepteur, au Maître d’Œuvre ou aux entrepreneurs dans les délais contractuels.*

- *Réception de l’ouvrage ;*
- *Contrôle, pendant la période de parfait achèvement, auprès des entreprises, de la suite donnée aux observations et réserves formulées lors de la réception;*

En contrepartie des services assurés par la CULHSM, la commune rembourserait le montant des charges relatives aux moyens et services mis à disposition de la commune. Ce montant par an est de 7800 € pour la mise à disposition du personnel et de 930 € pour les remboursements de frais. (Montants révisables annuellement 1% par an à compter de 2023)

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents**

- **accepte** la convention de services partagés entre la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et la Commune de Les Trois-Pierres pour le projet de reconstruction des bâtiments scolaires.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec la CULHSM pour le projet de reconstruction des bâtiments scolaires.

#### **4. INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe :

- Que la Préfecture a lancé un EXERCICE PCS le 3 mars. La Commune et l’école ont réalisé cet exercice. Pas de remarque particulière.
- Que la collecte des déchets va changer de jour à compter du 4 avril 2022. Le ramassage s’effectuera le lundi au lieu du vendredi.

Madame Legros présente la loi sur l’alimentation Egalim 2 qui impose en cantine une évolution vers plus de produits dits de qualité (produits locaux et produits bio) et donc vers un coût des repas en augmentation, sans compter l’inflation actuelle.

Il a été travaillé sur le gaspillage alimentaire à l’issue des repas. Pour cela la Commune a rejoint un programme de la CULHSM qui a permis de bénéficier de l’aide d’un bureau d’étude. Les pesages effectués nous ont appris que notre taux de perte était bien inférieur à la moyenne, mais néanmoins à améliorer.

Une concertation avec notre prestataire LA NORMANDE est engagée et plusieurs options seront possibles.

Ce sujet sera réétudié lors d'une prochaine séance.

Monsieur TETREL informe

- qu'il a lancé une étude pour chiffrer divers travaux sur la salle polyvalente (changement des menuiseries, volets, plafonds, éclairage ...)
- que les alarmes Incendie fonctionnent à l'école et la mairie. Une démonstration a été faite avec les enseignants, des élus et le personnel communal. Un exercice d'évacuation sera bientôt réalisé avec les élèves.

Monsieur Jachiet rapporte les informations des différentes conférences thématiques de la Communauté Urbaine auxquelles il a participé.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Robert demande si les factures des services communaux peuvent être envoyées plus régulièrement :

- Le changement de Trésorerie et le service impression DGFIP de Rennes ont décalé les envois en début d'année scolaire. Ce problème va être résolu dès mars.

Mme Brennan demande si Mme le Maire peut échanger avec la Gendarmerie et le Département sur les accidents récurrents de la RD6015 depuis les travaux.

- Dates à retenir :
  - Mardi 15 mars Commission Aménagement Terrain Communal
  - Lundi 4 avril Commission des finances
  - Dimanche 10 avril Elections Présidentielles 1<sup>er</sup> tour
  - Lundi 11 avril Conseil municipal
  - Dimanche 24 avril Elections Présidentielles 2<sup>ème</sup> tour
  - Dimanche 12 juin Elections Législatives 1<sup>er</sup> tour
  - Dimanche 19 juin Elections Législatives 2<sup>ème</sup> tour

La séance est levée.

<b>BEAUDRU Agnès</b>	
<b>BERTRAND Monique</b>	
<b>BRENNAN Dominique</b>	
<b>CERVANTES Michel</b>	

<b>EDOUARD Guillaume</b>	
<b>GOUJON Mathieu</b>	Excusé pouvoir à M GRENET
<b>GRENET Denis</b>	
<b>JACHIET Nicolas</b>	
<b>JULIEN Carole</b>	Excusée
<b>LECOMPTE Céline</b>	Excusée
<b>LEGROS Sophie</b>	
<b>NAVARRE Vincent</b>	
<b>ROBERT Cédric</b>	
<b>SIMON Jean-Pierre</b>	
<b>TETREL Philippe</b>	